RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances et de la relance

Arrêté du 13 septembre 2021
portant attribution du diplôme d'ingénieur
de l'École nationale supérieure des mines de Douai

NOR : ECOG2124421A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.642.1, D.612-34 à D.612-36, D.613-3 et D.642-1 ;

Vu le décret n° 2012 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2017 fixant les listes des diplômes des écoles de l'Institut Mines-Télécom décernés par le ministre chargé des communications électroniques et le ministre chargé de l'industrie ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 2018 fixant la liste des écoles accréditées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;

Vu les délibérations du jury des études en ses séances des 20 février, 29 mai, 06 juillet, 15 octobre et 17 décembre 2020,

Arrête :

Article 1er

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Douai est attribué aux élèves titulaires (formation continue diplômante), désignés ci-après, par ordre alphabétique au titre de la promotion 2020 :

M. ATBIR *(Yassine).*
M. ATBIR (*Youssef).*
M. BADI *(Mohammed).*
M. BEN QAIDA *(Ismail).*
M. BOUGUETTAYA (*Younes).*
M. BOUTGMI (*Yassine).*
M. DUHAMEL (*Anthony, Denis, Daniel).*
M. ECHCHAÂBANY (*Mouhcine).*
M. EL HAMSS (*Taha).*
M. HABBOU *(Abdelkabir).*
M. KASDAR (*Ayoub).*
Mme KEPSEU TCHOUDI (*Dorine Michelle).*

M. KHOUJA (*Hicham*).
Mme MOUYEKE (*Mavy Arsyle*).
M. NAJAR (*Youssef*).
M. ZRI (*Khalid*).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Douai, confère de plein droit le grade de master.

Article 3

La directrice générale de l'Institut Mines-Télécom et le directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 13 septembre 2021

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,
Le chef de la mission de tutelle des écoles,

V. THÉRY